

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal  
du 22 septembre 2015

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (23/06/2015), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ **Maintien de la trésorerie de Lannoy**

Depuis l'annonce des projets de restructurations décidés par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des changements sont intervenus :

1. la trésorerie de Lannoy ne sera pas fermée au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
2. l'activité « service public local » perdurera dans son intégralité à la trésorerie de Lannoy,
3. la mission fiscale disparaîtra au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sera transférée au service des impôts des particuliers de Roubaix-Nord.

Ce dernier point ne peut être satisfaisant, sachant que les contribuables de 6 communes relèveraient dès lors du SIP de Roubaix-Nord qui semble déjà engorgé. Le conseil municipal de Lannoy souhaite apporter son soutien aux agents de la trésorerie de Lannoy dans leur détermination à permettre le maintien, dans toutes ses missions actuelles, d'un service public de proximité. Par conséquent, le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver la requête faite auprès de la DGFIP par la trésorerie de Lannoy pour la pérennisation de la totalité de ses missions.

➤ **Perception de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-31, L.2333-2 à L.2333-5, L.3333-2 et L.3333-3, R.2333-5 et R.2333-6, R.3333-1 à R.3333-1-6 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) ;

Vu l'article L5215-32 du code général des collectivités territoriales permettant à la MEL (Métropole Européenne de Lille) de percevoir la TCFE en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants n'adhérant pas à un syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2014 prononçant la fin de l'exercice des compétences du SIMERE (SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et de Distribution d'Énergies) ;

Considérant que, pour maintenir en 2016 le reversement aux 17 communes auparavant membres du SIMERE, le conseil de la MEL et les conseils municipaux doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

Considérant que le conseil de la MEL a délibéré le 19 juin 2015 un reversement de 99 % du produit de la taxe perçue aux communes. Ce taux est identique à celui appliqué par le SIMERE ;

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de fixer, de manière concordante avec le conseil de la MEL, le reversement de TCFE aux communes à 99% du produit de la taxe perçue sur son territoire.

➤ **CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) énergies – réseaux de chaleur – tourisme**

L'assemblée plénière de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges), lors de sa réunion du 30 juin 2015, a examiné et approuvé le rapport définitif d'évaluation. Ce rapport a permis de déterminer la charge nette transférée par les communes à la MEL (Métropole Européenne de Lille), celle-ci étant déduite de l'AC (attribution de compensation) versée à chaque commune. A l'issue de cette étude, il s'avère qu'aucune charge n'est facturée au titre de ces compétences pour la commune de Lannoy. Par conséquent, le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport d'évaluation.

➤ **Convention de partenariat ville de Lannoy / Lille 3000 Renaissance**

La prochaine grande édition de Lille 3000 Renaissance, se déroulera, sur l'ensemble de la Métropole Européenne de Lille, du 26 septembre 2015 au 17 janvier 2016. A ce titre, la ville de Lannoy et l'association « Lille 3000 » s'associent pour organiser des manifestations dont les modalités et la programmation sont définies dans une convention de partenariat comme suit :

Programme « Renaissance » dans la ville de Lannoy :

- Café Renaissance au Café « Le Téléphone » avec le collectif « La Girafe » du 16 au 20/12/2015
- MuMo : présence du Musée Mobile le 20/11/2015 à l'école « le Petit Prince »

Budget TTC de l'apport de Lille 3000 :	9.383 €
o apport direct Café Renaissance avec le collectif «La Girafe»	3.500 €
o le « MuMo »	1.783 €
o apport en communication-valorisation	4.100 €

Le conseil, après en avoir délibéré :

1. d'approuver ladite convention
2. d'autoriser le Maire à la signer

.../...

➤ **Décision modificative N°2-111/2015**

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la régularisation de l'équilibre budgétaire conformément aux délibérations d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 n°91 et 100/2015 et propose les modifications suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	-1 204,72	

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Colin, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives proposées en section de fonctionnement et autorise M. Colin à signer la présente délibération.

➤ **Décision modificative N°3-112/2015**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative N°3-112/2015, en dépenses de fonctionnement pour un montant de 32.666,17€ et en dépenses d'investissement pour un montant de 43.001,99€.

➤ **Nouvelle numérotation des parcelles cadastrales N° 127 et 128 section AB rue des Remparts à Lannoy**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'Art L2213-28 ;

Vu les parcelles cadastrales N° 127 et 128 section AB, sises rue des Remparts à Lannoy, portant le numéro de voirie 56 ;

Considérant que les parcelles cadastrales N° 127 et 128 section AB contiennent des immeubles appartenant à des propriétaires différents ;

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'en changer la numérotation de voirie comme suit :

- section AB-parcelle 127 : numéro 56
- section AB parcelle 128 : numéro 54B

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver cette nouvelle numérotation.

➤ **CCAS - actualisation de la grille tarifaire**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du CCAS, en date du 23 décembre 2014, portant sur la reconduction de la convention du service de portage des repas à domicile ;

Vu la délibération du CCAS, en date du 31 mars 2015, portant sur la création d'un groupement de commandes « portage des repas à domicile » entre les villes de Hem/Lannoy/Toufflers ;

Considérant le marché 2015-052 attribué à la société de restauration API et notamment l'Art. 6.3 sur la révision annuelle des prix ;

Le Maire présente, au conseil municipal, la nouvelle grille tarifaire des repas livrés à domicile aux personnes âgées et rappelle que celle-ci peut-être évolutive en fonction de la revalorisation des retraites CPAM et du prix chez le fournisseur. A noter que le coût d'un repas chez le fournisseur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 s'élève à 7,30 €. Le prix appliqué aux Lannois est établi en fonction des revenus selon la grille suivante :

Revenus annuels personne seule	Revenus annuels couple	% à payer	Prix du repas
Jusqu'à 7 914 €	Jusqu'à 11 059 €	67,17	4,90 €
De 7 915€ à 9 439 €	De 11 060 € à 12 583 €	78,45	5,73 €
De 9 440€ à 9 927 €	De 12 584 € à 13 102 €	90,32	6,59 €
+ de 9 927 €	+ de 13 102 €	95,45	6,97 €
Personne imposable	Personne imposable	100,00	7,30 €

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette nouvelle grille tarifaire.

➤ **Tarif des accompagnants au goûter de Noël**

A l'approche du goûter de Noël des aînés organisé par la commission «Seniors» le 17 décembre 2015, le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif des accompagnants. Le Maire propose de fixer le tarif à 8 €. Après en avoir délibéré, le conseil, décide à la majorité, d'approuver le tarif des accompagnants au goûter de Noël des aînés.

➤ **Tarif du voyage «Marché de Noël» d'Amiens**

A l'approche du voyage au marché de Noël d'Amiens organisé par la municipalité le 13 décembre 2015, le Maire rappelle qu'il convient d'en fixer le tarif. Il propose d'appliquer le tarif de 22€ par participant. Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le tarif du voyage au marché de Noël d'Amiens qui se déroulera le 13 décembre 2015.

➤ **Convention en vue du financement de la session de qualification du BAFA**

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de bénévolat en vue du financement, par la municipalité de Lannoy, de la session de qualification du BAFA. Cette convention a pour objet de fixer les conditions d'attributions de la demande d'aide au financement de la session de qualification du BAFA et les conditions d'organisation de la période de bénévolat pour la commune de Lannoy. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'émettre un avis favorable à ladite convention
2. de fixer le montant maximum de la participation par dossier à 450 €
3. d'autoriser le Maire à la signer

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pôle Lannoy, ville de projets

Établissement du tableau des membres du bureau de votes lors des élections régionales de décembre prochain. Il est à préciser qu'en raison du marché de Noël, salle Henri Échevin, le lieu du bureau de vote sera la salle de justice de paix, place Carnot.

Un rappel de la réunion municipalité/Vilogia a été fait. Cette réunion avait pour objet l'utilisation et la mise à disposition des parkings souterrains non utilisés par les locataires.

Pôle Lannoy, à vos côtés

Michel Bourgois a présenté le rapport d'activité du PLIE Val de Marque de la commune de Lannoy pour la période de janvier 2014 à septembre 2015. Il a porté à connaissance les comptes-rendus du CLSM (*Conseil Local de Santé Mentale*) du 26 mai, de la constitution de la table tactique de MAIA (*Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer*) LISAS (*Liens et Intégration des Services d'Aides et de Soins*) du 26 mai et de la réunion intercommunale des CCAS Hem-Lannoy du 7 juillet.

Ensuite, il a décrit le rapport d'activité du CLIC Riv'Âge et fait état des abonnés à la Télé-alarme du Nord au 31 mai.

Joëlle Véjux est revenue sur les cadeaux et manifestations « Seniors » lors des festivités de fin d'année.

Pôle Lannoy, ville verte

Pierre Dollet a fait un point général sur les travaux réalisés au cours de la période estivale ainsi que sur ceux en cours.

Des contrats de maintenance, sécurité des locaux municipaux, ErdF GDF, ... seront revus afin d'en faire baisser les coûts.

Il a présenté l'Agenda d'Accessibilité Programmées (*Ad'AP*) de la commune.

Maryvonne Van Isacker est revenue sur les réunions du CISPD et les actions mises en œuvre afin d'assurer la sécurité et la quiétude des Lannoysens.

Pôle Lannoy, ville créative

Corinne Meunier a présenté la manifestation « La nuit des bibliothèques » à Athéna Forum qui se déroulera le 17 octobre prochain.

Pôle Lannoy, demain

Le Maire précise que la rentrée scolaire au Petit Prince s'est très bien déroulée. A ce jour, il y a 410 élèves (*160 maternels et 250 élémentaires*) inscrits. Concernant les TAP, 81 élèves en maternelle et 117 élèves en élémentaire les fréquentent.

Valérie Chastang est intervenue pour présenter le projet « Handicap ». Cette journée aura lieu en mai ou juin 2016. Des ateliers seront proposés à chaque classe de la maternelle à l'élémentaire. Valérie Chastang finalise le projet et interviendra au prochain conseil d'école pour l'évoquer en présence des représentants des parents d'élèves.

Emmanuel Ricouart a présenté le bilan des ALSH « Mercredis Récréatifs » et « Petites Vacances » 2014/2015 ainsi que celui des ALSH « Juillet » et « Août ». Cette formule ayant remporté un grand succès, celle-ci sera reconduite en 2016. La fréquentation s'est élevée en moyenne à 22 enfants/jour en juillet et 60 enfants/semaine en août. En fin de centres les parents ont été sondés afin de connaître leur ressenti sur les tarifs, les animations, ...

Fait à Lannoy, le 30 septembre 2015



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Colin", is written over the seal.

Michel Colin,  
Maire